

## FICHE DESCRIPTIVE

### Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport mention Educateur Sportif mention Activités Physiques pour Tous

Code RNCP : 37191

Code CPF : 241334

Diplôme d'État homologué de niveau IV (Niveau Baccalauréat) [accessible en VAE](#).

Date d'enregistrement de la certification : 18/12/2022

Organisme certificateur : ministère des Sports et des jeux olympiques et paralympiques

**Le métier :** L'éducateur sportif encadre une pratique de loisirs et de découverte en utilisant les activités physiques ou sportives comme supports techniques. Il observe et corrige chacun des pratiquants, donne des indications techniques pour que chacun progresse.

#### Présentation

Le titulaire du BPJEPS « activités physiques pour tous » assure en autonomie pédagogique :

- **L'animation à destination de différents publics** à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel) : élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques.
- **L'entretien des capacités physiques générales** dans un objectif de santé.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation dans le champ des « APT ».

Ce diplôme permet d'intervenir principalement auprès d'associations sportives ou socio-éducatives, de collectivités territoriales, de groupements d'employeurs, d'établissements scolaires du 1er degré, de structures de loisirs et de tourisme, de structures d'animation périscolaires.

#### Objectifs :

- Etre capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable d'**encadrer tous publics** dans tous lieux.
- Être capable de **concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage** dans les trois domaines d'activités.
- Être capable de **conduire des actions d'animation visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation** de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.
- Être capable d'**assurer la sécurité** des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.
- Être capable de **participer** au fonctionnement de la structure.

#### Métier visé :

Educateur sportif polyvalent

Le titulaire du BPJEPS encadre des activités d'animation en utilisant les supports techniques liés aux activités physiques et sportives (APS). Son domaine de compétence se concentre sur les activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel et activité d'entretien corporel.

#### Publics visés et pré-requis :

Détails des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) définies par l'arrêté du diplôme.

- Être âgé de **18 ans** au moment du passage des certifications.
- Être titulaire du **PSC 1** ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue,
- Présenter un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date de l'entrée
- Valider les **Tests d'Exigences Préalables** à la formation (TEP) :
  - Test navette « Luc Léger » : palier 6 réalisé pour les femmes / palier 8 réalisé pour les hommes
  - Test d'habileté motrice : enchaîner 22 ateliers, en moins de 1 mn 46 s pour les hommes / en moins de 2mn 06 s pour les femmes.

L'obtention des TEP est valable sur l'ensemble du territoire national. Ils sont indispensables pour accéder aux tests de sélections d'entrée en formation.

#### **Les pré-requis pour les personnes en situation de handicap**

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Des démarches particulières sont à réaliser. Vous trouverez la démarche, les informations et les documents à télécharger pour réaliser votre demande d'aménagement en cliquant sur [ce lien](#).

Pour consulter la liste des médecins agréés de la région Auvergne-Rhône-Alpes, [cliquez ici](#).

*Les candidats en situation de handicap peuvent, le cas échéant, bénéficier d'aménagement des épreuves de certification.*

#### Durée et personnalisation des parcours :

Durée en fonction du ruban pédagogique habilité par la DRAJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et du lieu d'organisation de la formation :

- 710.50 heures en organisme de formation et 882 heures en structure
- La durée totale de la formation : 12 mois

**En amont de la formation, une journée de positionnement (entretien individuel avec chaque candidat) permet d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.**

#### Organisation générale :

- Inscription : Avant le 29 août 2025
- Tests de sélection : 8 et 9 septembre 2025
- Positionnement : 29 septembre 2025
- Début de formation : 29 septembre 2025
- Fin de formation : 28 septembre 2026

#### Modalités et délais d'accès :

Pour s'inscrire en formation, les candidats répondant aux prérequis et ayant validés les TEP (ou étant inscrit sur une session de TEP).

Les inscriptions sont closes au 4 semaines avant le début de la formation. Le nombre minimum de stagiaires permettant de garantir l'ouverture de la session est 8 personnes en parcours complet (sans allègement de parcours). Le nombre maximum de stagiaires accueillis en formations sera de 20 stagiaires en parcours complet

(sans allègement de parcours). En cas d'annulation de la session, les candidats seront réorientés vers des sessions ultérieures.

Des tests de positionnement seront organisés.

Description du test de positionnement pour l'entrée en formation : l'expérience en animation : mise en situation pédagogique et présentation d'un projet. (Durée : 30 minutes).

#### Modalités pédagogiques :

La formation s'organise en 4 Unités Capitalisables en centre de formation, et en alternance avec « **un stage pédagogique en situation professionnelle** » (réparti éventuellement dans différentes structures).

2 unités transversales quelle que soit la mention :

**UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.**

**UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.**

Une unité capitalisable spécifique à la formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous :

**UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous ».**

Une unité capitalisable propre à la mention APT :

**UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.**

#### Méthodes pédagogiques :

Celles utilisées sont différentes : des temps de cours théoriques en salles sont suivies des mises en situation concrètes entre stagiaires et avec des publics. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

Comme pour toutes les formations en unités capitalisables, les stagiaires du BPJEPS Activités Physiques pour Tous alterneront cycles de formation en centre et structure d'alternance, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.

La formation s'articule autour du projet d'animation sportive, cœur de métier du futur titulaire du BPJEPS APT et ce afin de lui permettre :

- D'acquérir les réflexes techniques liés à l'encadrement en toute sécurité. Cette étape permet de les préparer à la validation des exigences de mise en situation pédagogique ;
- D'acquérir et de s'approprier les outils techniques des trois familles d'activités afin d'être en mesure de diversifier sa pratique en tant qu'animateur averti ;
- D'être en situation d'animation au travers des différentes activités qu'il devra à terme animer au sein de leur structure ;
- De s'approprier les différents outils techniques et les faire pratiquer ;
- D'être force de proposition dans sa structure et l'amener à s'approprier la méthodologie de projet.

Afin de développer l'ensemble de ces compétences, la formation proposée par la PSL formation se décompose en trois séquences. Cette structuration permet aux stagiaires de développer leurs compétences et de construire leur identité graduellement.

**Séquence 1 :** Connaître l'environnement professionnel : repérer, comprendre, préparer. Durant cette séquence, les stagiaires doivent réaliser un diagnostic de leur structure afin de mieux appréhender les enjeux et proposer un projet répondant entre autres aux besoins des publics.

**Séquence 2 :** Préparer, animer et évaluer des séances et des cycles d'apprentissage dans le cadre d'un projet éducatif d'activités physiques pour tous. La pédagogie : Les stagiaires doivent être en mesure d'animer différentes séances rattachées aux trois familles d'activités. Les stagiaires seront amenés à intégrer ces connaissances dans la mise en place de séances et cycles d'apprentissage.

**Séquence 3 :** Conduire et évaluer un projet d'animation d'activités physiques et sportives  
La démarche de projet : Les stagiaires devront intégrer rapidement « la méthodologie de projet » afin d'être en mesure de proposer et développer leur projet dans leur structure de stage. Ce travail sera transversal à toute la formation.

**Finalité :** Validation des unités capitalisables du référentiel de certification du BPJEPS Éducateur Sportif :  
UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure  
UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure  
UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »  
UC4 : mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

#### **Modalités d'évaluations – évaluations certificatives :**

- **Évaluation des UC1 et 2** en fin de formation par la remise d'un rapport sur le projet d'animation mené par le candidat lors de sa formation et d'un entretien oral
- **Évaluation de l'UC 3** sur le site d'alternance ou en OF au cours de la formation. Mise en œuvre de 2 cycles dans le champ des Activités Physiques pour Tous avec au moins 2 familles d'activités parmi : les Activités et Jeux Sportifs ou les Activités Physiques en Espaces Naturel. Réalisation de 2 cycles (un en structure et au sein des écoles) devant jury suivi d'un entretien.
- **Évaluation de l'UC4** sur le site de l'OF : mise en œuvre d'une séance dans le champ des Activités Physiques pour Tous, avec pour support la famille d'activité restante (non choisie en UC3).

#### **Équivalences et passerelles :**

Équivalence de diplôme, allègement de parcours : le BPJEPS est composé de 4 UC qui peuvent se valider indépendamment les unes des autres. Parallèlement, votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'allègement d'heures ou d'une équivalence d'UC. Certains diplômes permettent même d'avoir une équivalence concernant les prérequis d'entrée en formation.

Retrouvez toutes les équivalences du diplôme sur l'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » dans la partie « documents à télécharger »

Suite de parcours et débouchés :

Le BPJEPS APT est un premier niveau de qualification pour l'encadrement de la pratique sportive. Il permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée. Le titulaire du BPJEPS APT peut se spécialiser dans une **activité sportive orientée vers de la pratique compétitive** par l'obtention d'un DEJEPS Perfectionnement Sportif. Il peut également décider d'élargir son champ de compétences vers les métiers de l'animation pour maximiser ses chances d'emploi : BPJEPS Animation Sociale, BPJEPS Loisirs Tous Publics, DEJEPS Animation

Le titulaire d'un BPJEPS APT peut également se présenter au concours d'**Educateur Territorial d'Activités Physiques et Sportives (ETAPS)** pour travailler en collectivités.

Le titulaire d'un BPJEPS APT est amené à travailler **en association et club sportif**, base de loisirs, centre de vacances, secteur scolaire,...

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/>

Tarifs et modalités de prise en charge :

- Pas de frais d'inscription
- Cout formation : 6860 €. Formation entièrement prise en charge par les Opérateurs de Compétences (OPCO) dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. La formation peut aussi être financée via le contrat de professionnalisation, par France travail, en autofinancement ou bien encore par la Région.
- **Apprentissage** : formation prise en charge par l'OPCO ou le CNFPT, un reste à charge éventuel à l'employeur public sera déterminé sur devis.
- **Contrat de professionnalisation** : 15€ de l'heure
- **Autre financement** : sur devis ou si besoin d'information contactez le responsable de formation
- La formation est ouverte à l'apprentissage.

La formation peut aussi être financée via le contrat de professionnalisation, par France Travail, en autofinancement ou bien encore par la Région.

Contactez le responsable de formation pour plus d'information :

**Daniel BELLEC** : Portable : 06.72.70.51.81 - Mail : [auvergne@profession-sport-loisirs.fr](mailto:auvergne@profession-sport-loisirs.fr)

Chiffres clés 2024 :

- Taux de réussite : 87,5%
- Taux de satisfaction des stagiaires à chaud : 81,87%
- Taux de satisfaction des stagiaires à froid : 78,40%